

Recrutement consultant

Appui à la mise en place d'un plan de renforcement du système financier et administratif de la FECCANO et de ses coopératives PROCACAO AVSF_CD92

FECCANO/AVSF- HAITI

Termes de référence

1. Contexte et Justification

La Fédération des Coopératives Cacaoyères du Nord (FECCANO) est un réseau de coopératives cacaoyères regroupant 7 coopératives présentes dans 6 communes du département du Nord d'Haïti.

Elle est créée à partir d'un besoin d'organisation de l'exportation directe des produits vers les acheteurs potentiels. La vocation de la FECCANO est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres en leur permettant de vivre de leur production de cacao. Elle compte environ 3400 producteurs membres répartis à travers ses différentes coopératives. Elle se veut être un réseau fort capable de se positionner en leader tant sur le plan local que régional.

Cependant, Les organisations coopératives membres du réseau Feccano sont encore faibles. Elles sont caractérisées par beaucoup de faiblesses parmi lesquelles on peut citer : des lacunes dans la maîtrise des textes régissant les organisations coopératives, absence d'une vision et d'objectifs clairs, non-respect des dispositions prévues dans les statuts et règlements internes, services aux membres souvent mal définis ou inexistantes, insuffisances dans la gestion (technique, financière, comptable et commerciale), absence et d'une stratégie de mobilisation de ressources, fonctionnement inapproprié des organes élus et faible capacité d'initiative des élus, insuffisance dans la gestion de l'information et dans la communication et, absence d'un dispositif de contrôle, etc...

Il convient donc d'améliorer et de renforcer les capacités des coopératives, leur organisation et leur fonctionnement à travers l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables. Puis d'aider la FECCANO à la rédaction de son budget de fonctionnement pour l'exercice 2018-2019 à partir des informations du plan stratégique dudit réseau.

C'est dans ce cadre que le Réseau Feccano sollicite au titre des présents termes de référence les services d'un consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures et la formation sur la Gestion Administrative Financière et Comptable.

2. Objet de la mission.-

L'objet de la mission s'inscrit dans la suite logique de la mission de définition et de mise en place d'un plan de renforcement du système financier et administratif de la FECCANO et de ses coopératives.

2.1. Elaboration d'un manuel de normes, procédures, politiques des coopératives.-

Le manuel de procédures Administrative, Financière et Comptable constitue une référence pour le fonctionnement des coopératives membres du réseau. Sa mise en place répond aux objectifs ci-après :

- ✓ Mettre à disposition des 7 coopératives un cadre formel d'exécution des opérations à caractère administratif et financier conformément aux principes de gouvernement et à la législation en vigueur ;
- ✓ Responsabiliser des dirigeants et le personnel dans l'accomplissement des différentes tâches de gestion qui leur sont assignées ;
- ✓ Rendre plus productif le personnel et les dirigeants pour une efficacité accrue des opérations des coopératives ;
- ✓ Instaurer une culture de la transparence dans les 7 coopératives;
- ✓ Susciter la confiance des membres et des différentes parties prenantes;
- ✓ Eviter les conflits internes;
- ✓ Eclaircir les situations, faciliter le contrôle, éviter les frustrations au niveau des membres ;
- ✓ Faciliter une meilleure gestion des activités et opérations ;
- ✓ Rentabiliser les opérations des coopératives ;
- ✓ Permettre une meilleure organisation des coopératives.

2.2. Formation en Gestion administrative financière et comptable.-

La formation autour du présent manuel est un processus didactique ayant pour but de renforcer les capacités des gestionnaires des coopératives dans un esprit de redynamisation vers l'amélioration de l'état de gestion des coopératives. Il s'agit de permettre de comprendre:

- ✓ le mécanisme des coopératives agricoles ;
- ✓ l'organisation et fonctionnement d'une coopérative ;
- ✓ La maîtrise des textes de lois sur les coopératives et documents légaux ;
- ✓ Le développement organisationnel d'une coopérative ;
- ✓ Les outils de gestion d'une coopérative ;
- ✓ La gestion de la communication dans les coopératives ;
- ✓ Le marketing, négociation et contractualisation.

3. Les Objectifs de la mission.-

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- ✓ Elaborer 7 manuels de normes procédures et politiques qui présente et formalise les procédures et mécanismes de gestion administrative, financière et comptable des activités génératrices de revenus des différentes coopératives membres de FECCANO ;
- ✓ Permettre aux coopératives de mieux appréhender les concepts de gestion d'une entreprise ;
- ✓ Assister les coopératives dans la mise en place d'un document de référence élaboré sur la base des documents légaux de la coopérative en tenant compte d'une démarche participative des parties prenantes des activités génératrices de revenus de la coopérative ;
- ✓ Faciliter un contrôle rigoureux et efficace des activités des coopératives ;

4. Résultats attendus.-

Les résultats attendus de cette mission sont les suivants :

- ✓ 7 manuels de procédures administratives, financières et comptables, accessible aux dirigeants et adapté au contexte socio-économique de chaque coopérative, a été élaboré suivant une approche participative et active, et approuvé par le bénéficiaire et validé par le partenaire technique ;
- ✓ Un atelier de restitution et de formation est réalisé au profit du personnel et des dirigeants élus des coopératives autour du manuel ;
- ✓ Le personnel et les dirigeants font montre d'attitudes favorables à l'évolution de leur coopérative en respectant les principes et valeurs coopératifs ;
- ✓ Les coopératives ont des fiches techniques de suivi méthodique et structuré de la gestion de leurs activités ;

5. Mise en œuvre.-

La mission se déroulera sur période allant du mois d'Octobre pour prendre fin au mois de Décembre 2018.

6. Localisation de la mission.-

La mission se déroulera dans le département du Nord, en particulier au niveau du siège social de FECCANO et dans les différentes communes d'intervention du réseau soit CAFUPBO et CAPB à Ti Bourd de Borgne, CAPUP à Port Magot, SOCAT à Milot, SOCOSPOC à Plaine du Nord, CAJBC à Grande Rivière du Nord ET KOATAM à Baron.

7. Profil du consultant.-

Le consultant doit remplir au moins les critères suivants :

- ✓ Disposer d'un ou plusieurs diplômes dans le domaine de la Gestion d'entreprise, de la comptabilité, ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- ✓ Avoir une expérience avérée en gestion administrative, comptable et financière des organisations socioprofessionnelles d'au moins cinq (5) ans;
- ✓ Une expérience en lien avec des organisations de producteurs est un atout important ;
- ✓ Expérience en Haïti et connaissance du contexte sociopolitique, économique et culturel d'Haïti ;
- ✓ Maitriser le français oral et écrit, ainsi que le créole.

8. Modalités de paiement.-

Le paiement se fera ainsi : 40% à la signature du contrat de consultation, 60% à la remise du rapport final après approbation du coordonnateur de projet des livrables reçus.

Les livrables

- 7 Manuels de procédures pour les 7 coopératives en version électronique et en copie dure
- les comptes rendus de chaque mission seront remis en version électronique.

Envoi de l'offre

L'offre sera envoyée par courrier électronique à AVSF à travers

(d.dorvelus@avsf.org et r.derius@avsf.org) avant 11H59 PM, le 24 septembre 2018.

L'offre, rédigée en français, comprendra :

- (a) une note méthodologique
- (b) les CV en français du consultant proposé
- (c) une offre financière